

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE ELEMENTS D'AMEUBLEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2025

Ordre du jour

1. Les décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national (pour avis)
2. Les dispositions relatives à la réparation des éléments d'ameublement notamment l'étude en vue de préciser le nombre de réparations hors garantie actuellement réalisées, les perspectives de progression du nombre de réparations et le montant des ressources financières à allouer au fonds permettant d'atteindre ces perspectives (4.2. du cahier des charges) (pour avis)
3. L'évolution du contrat d'adhésion (pour avis)

Le 26 septembre 2025, à 16h00

Les membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéoconférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 19 juin 2025, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes des Eléments d'ameublement d'Ecomaison :

Au titre du collège des producteurs :

- M. Yves Roche, titulaire, représentant de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- M. Frederic Serveau, suppléant, représentant de l'Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA)
- M. Jean-Charles Vogley, titulaire, représentant de la Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM)
- M. Pierre Deyries, titulaire, représentant de la Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM)
- M. Christian Mennrath, titulaire, représentant du Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC)
- M. Sylvain Corbel, suppléant, représentant de l'Ameublement français
- Mme Caroline Hupin, titulaire, représentante de la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) ;

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Isabelle Vedie, titulaire, représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

- M. Yannick Leroy, suppléant, représentant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC)
- M. Olivier Arrault, suppléant, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Mme Marie-Eve Fermet, titulaire, représentant du Syndicat National des Entrepreneurs de la filière Déchet (SNEFID)
- M. Jérémy Settbon, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) ;

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF),
- M. Bertrand Bohain, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR) par délégation de pouvoir à AMORCE
- M. Jean-Michel BUF, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF (ADCF) (par délégation de pouvoir à l'Association des Maires de France)
- Mme Marion Adam, titulaire, représentant de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE)

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;
- Mme Pauline Debrabandere, titulaire, représentante de Zéro Waste France (ZWF)
- Mme Camille Rognant, titulaire, représentante d'ESS France
- Mme Marie Castagné, suppléante, représentante d'ESS France

Absents :

- M. Philippe Boulogne, titulaire, représentant de Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE)
- Mme Mélanie Lepoutier, titulaire, représentante d'Intercommunalités de France
- M. Philippe Contant, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE)
- M. Jacky Bonnemains, titulaire, représentante de Robin des Bois

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Ecomaison :

M. Eric Weisman-Morel, Directeur Filières d'Ecomaison
M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Réglementaires et Juridiques
M. Vincent Du Granrut, Responsable de la filière Eléments d'ameublement
Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires réglementaires et institutionnelles

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Il est fait état des membres présents et représentés du Comité des Parties Prenantes Eléments d'ameublement, tout collège confondu, repris dans le présent document.

Saisine pour avis

- **Décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national**

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Abstention**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis défavorable.**
- Ameublement français : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Abstention.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis favorable.**
- ESS France : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) : **Avis favorable.**
- Association Régions de France (ARF)(par délégation de pouvoir à l'AMF) : **Avis favorable.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF): **Avis favorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Absent.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Absent.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Avec treize (13) avis favorables, un (1) avis défavorable, deux (2) abstentions, le Comité émet un avis favorable concernant les décisions de l'éco-organisme relatives au montant de la contribution financière et au barème national.

- **Les dispositions relatives à la réparation des éléments d'ameublement notamment l'étude en vue de préciser le nombre de réparations hors garantie actuellement réalisées, les perspectives de progression du nombre de réparations et le montant des ressources financières à allouer au fonds permettant d'atteindre ces perspectives (4.2. du cahier des charges) (pour avis)**

Le Comité a décidé de scinder le vote en deux parties à savoir :

- 1. L'assiette de calcul du fonds doit être réévaluée en conséquence de l'étude menée par l'OCABJ sur le marché annuel de la réparation éléments d'ameublement. Cette étude a en effet démontré que le marché était divisé par 2,9 par rapport à l'étude de préfiguration de l'ADEME.**
- 2. L'élargissement des modalités de dépense afin notamment de co-financer la formation des réparateurs, faciliter l'auto-réparation, promouvoir le recours à la réparation professionnelle.**

Résultat du vote sur l'assiette de calcul du fonds :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Abstention**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis favorable.**
- ESS France : **Avis défavorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis défavorable.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) (par délégation de pouvoir à AMORCE) : **Avis défavorable.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- Association Régions de France (ARF)(par délégation de pouvoir à l'AMF) : **Avis favorable.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF): **Avis défavorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Absent.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Absent.**

Avec treize (11) avis favorables, quatre (4) avis défavorables, une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable concernant la réévaluation de l'assiette du marché de la réparation de la filière éléments d'ameublement.

2. **L'élargissement des modalités de dépense afin notamment de co-financer la formation des réparateurs, faciliter l'auto-réparation, promouvoir le recours à la réparation professionnelle etc...**

Résultat du vote sur l'élargissement des modalités de dépense :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Abstention**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Avis favorable.**
- Ameublement français : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis favorable.**
- ESS France : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) (par délégation de pouvoir à AMORCE) : **Avis favorable.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- Association Régions de France (ARF)(par délégation de pouvoir à l'AMF) : **Avis favorable.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF): **Avis favorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Absent.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Absent.**

Avec quinze (15) avis favorables, zéro (0) avis défavorable, une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable concernant l'élargissement des modalités de dépense afin de co-financer la formation des réparateurs, faciliter l'auto-réparation, promouvoir le recours à la réparation professionnelle ect...

- **L'évolution du contrat d'adhésion**

Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Union Nationale de l'Artisanat des Métiers de l'Ameublement (UNAMA) : **Abstention**
- Fédération Nationale de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison (FNAEM) : **Abstention.**
- Ameublement français : **Avis favorable.**
- Fédération des Magasins de Bricolage (FMB) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) (par délégation de pouvoir à l'Ameublement français) : **Avis favorable.**
- Syndicat National de l'Equipement de la Cuisine (SNEC) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) : **Abstention.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution (FNADE) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFID) : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion (FEI) : **Avis favorable.**
- ESS France : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**
- Association des Maires de France (AMF) : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage (CNR) (par délégation de pouvoir à AMORCE) : **Avis favorable.**

ECOMAISON

Société par actions simplifiée
Capital Social de 291 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

- Association Régions de France (ARF)(par délégation de pouvoir à l'AMF) : **Avis favorable.**
- Intercommunalités de France (ADCF) : **Absent.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France (ZWF): **Avis favorable.**
- Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement (FNE) : **Absent.**
- Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) : **Absent.**
- Robin des Bois : **Absent.**

Avec treize (13) avis favorables, zéro (0) avis défavorable, trois (3) abstentions, le Comité émet un avis favorable pour l'évolution des contrats d'adhésion.